

Hidalgo veut interdire au Moulin Rouge les spectacles avec les Pythons, espèce protégée !

écrit par Christine Tasin | 3 avril 2023





Mais de quoi je me mêle ?

C'est une autre dérive des écolos-dingos. Les mêmes qui ne lèvent pas le petit doigt pour les Français d'origine à la rue, pour les Français agressés, attaqués, assassinés par de trop nombreux étrangers mais qui s'affolent pour une mouche en perdition.

Les élus, interpellés par des associations de protection des animaux, sont sommés de faire interdire toute utilisation d'animaux protégés. Et la Mairie obéit, docile...

La mairie de Paris demande au [Moulin Rouge](#), salle de cabaret parisienne, de ne plus utiliser de serpents dans un de ses spectacles, où plusieurs spécimens d'[espèces protégées](#) sont plongés dans un bassin. Interpellés par des associations de protection des animaux, les adjoints de la maire [Anne Hidalgo](#) en charge de la condition animale, Christophe Najdovski, et du tourisme, Frédéric Hocquard, demandent au cabaret «de ne plus utiliser d'animaux sauvages» dans ses

spectacles, dans une lettre datée de vendredi dont l'AFP a obtenu copie. Au Conseil de Paris jeudi, l'élue du groupe écologiste Douchka Markovic a demandé à la direction du Moulin Rouge de «déprogrammer ce spectacle».

Dans le spectacle quotidien du cabaret, une danseuse plonge dans un bassin transparent et manipule de grands pythons, qui tentent de maintenir leurs têtes hors de l'eau.

[...]

<https://www.lefigaro.fr/culture/la-mairie-de-paris-demande-au-moulin-rouge-de-ne-plus-utiliser-de-serpents-dans-ses-spectacles-20230316>

Or, les pythons en question nagent bien, sont parfaitement à l'aise dans l'eau et ne risquent pas de mourir noyés ni même blessés.

Et les 2 adjoints d'Hidalgo qui ont écrit au Moulin Rouge le reconnaissent « même s'ils sont de bons nageurs ». **Mais attaquent parce que «cette mise en scène ne prend pas en compte le comportement naturel de ces espèces qui restent des animaux sauvages, mêmes captifs»**

Il est vrai que la « charte » du Conseil de Paris interdit à tous les établissements appartenant à la Mairie d'utiliser quelque animal sauvage que ce soit. Au fait les animaux domestiques, on a le droit ? Quelle est cette discrimination ?

Au train où ça va, adieu à tous les zoos, adieu à tous les cirques (entre autres), adieu la possibilité d'utiliser quelque animal que ce soit, lion, tigre, chien, cheval ?

Or (bis) le Moulin Rouge est un lieu privé... maître chez lui.

De quoi se mêle la Mairie de Paris qui a adopté en juillet 2021 une «charte du bien-être animal», a interdit les animaux sauvages dans les spectacles produits dans les lieux lui appartenant, ce qui n'est pas le cas du Moulin Rouge, lieu privé.

A suivre !